



Association Culturelle et sportive TROIS-BASSINS  
6 A Rue des Franciseas2  
97 426 TROIS-BASSINS  
TEL 0692 24 13 10  
Mail :asctb3@yahoo.fr

## **REGLEMENT TRAIL GRAND BENARE - TROIS-BASSINOISE**

### **Conditions Générales**

#### **Article 1 : Définition de l'épreuve**

##### **La TROIS-BASSINOISE**

**1- Un trail de 50 kms.**

**2- Un trail court 28 km**

**Une épreuve sportive mise en place par l'Association Culturelle Sportive de  
Trois Bassins (ACSTB) en partenariat avec la municipalité de trois Bassins.**

La participation de tout concurrent à l'épreuve l'engage à respecter ce règlement.

Tout incident ou accident survenu lors de l'épreuve pour le non -respect du règlement décline la responsabilité de l'organisateur. Le comité d'organisation est composé des membres de l'association, d'administratif qui se réserve le droit de disqualifier tout concurrent pour manquement au règlement.

#### **Article 2 : Définition de l'épreuve**

**LE GRAND-BENARE** : Pour le trail long de 50 km D+ 2560 m.

**LA TROIS-BASSINOISE** : pour le trail court 28 km D+1400 m.

Au départ du centre- ville en passant par des sentiers, des pâturages, la forêt sèche, la forêt de bois de couleurs, sentier Vaudeville pour rejoindre l'Arrivée place de l'Eglise à TROIS-BASSINS.

### **Article 3 : Conditions d'admission des concurrents**

**Les inscriptions sont reçues dans la limite des places disponibles**

**350 pour le trail long**

**350 pour le trail court**

Jusqu'au jeudi **23 juillet 2026** inclus .par courrier, mail, en ligne sur le site sport pro au siège de l'association le mardi de 14 à 16 h sur rendez-vous.

Toute inscription sera traitée par ordre d'arrivée et ne sera effective qu'à réception du dossier complet dûment rempli accompagné des certificats médicaux et du montant de la participation.

Pour les **non licenciés** à la fédération française d'athlétisme, un certificat médical de non Contre – indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou course de montagne **de moins d'1 an** ou PPS moins de 3 mois est à joindre au bulletin d'inscription.

Pour les licenciés une copie de la licence de FFA (licence Athlète Compétition)

Adresse suivante :

La société de chronométrage SPORT PRO REUNION prestataire de service de la manifestation assure: la publication, la gestion des inscriptions et des résultats. Les inscriptions et le paiement peuvent se faire en ligne :

Sur le site **www.sportpro.re** ou par retour du bulletin d'inscription téléchargeable sur sportpro.re à : **SPORT PRO REUNION**  
**BP 179 97470 SAINT-BENOIT**

Au siège de l'association le mardi de 15 à 17h.

***Informations complémentaires au :***

ACSTB 6 A, allée des Franciseas

97426 Trois-Bassins

Tel : 0692 24 13 10 / 06 92 42 20 29

Email : [asctb3@yahoo.fr](mailto:asctb3@yahoo.fr). Site : acstb.fr

**SÉCURITÉ du PARCOURS**

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule. L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours sans préavis.

**Article 4 : Catégories des concurrents et classements**

Tous les participants sont groupés dans l'une des 10 catégories d'âge

Hommes et Femmes figurant dans le tableau ci-après :

Les Catégories d'âge Aout 2025 (valable jusqu'au 31 aout 2026)

Classements prévus :

Vainqueur au scratch féminin masculin

Licenciés ou non : Les 3 premiers de chaque catégorie féminin/masculin

Aucune récompense ne sera gardée en cas d'absence. Pas de cumul

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE (suite)	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Espoirs	U23	2003 à 2005	Masters 1	V1	1981 - 1985
Juniors	U20	2006 à 2007	Masters 2	V2	1976 - 1980
Cadets	U18	2008 à 2009	Masters 3	V3	1971 - 1975
Seniors	SE	1991 - 2002	Masters 4	V4	1966- 1970
Minimes	U16	2010-2011	Masters 5	V5	1961- 1965
Benjamins	U14	2012-2013	Masters 6	V6	1956 - 1960
Poussins	U12	2014-2015	Masters 7	V7	1951 - 1955
Eveil	U10	2016-2017	Masters 8	V8	1946 - 1950
Baby	U7	2019 et après	Masters 9	V9	1941 - 1945
Masters 0	VO	1986 - 1990	Master 10	V10	1940-et avant

**Article 5 : Tenue /équipement trail**

Le dossard devra être posé de façon visible sur le devant du maillot.

Un tee shirt finisher sera fourni par l'organisateur à chaque concurrent à l'arrivée de la course.

**Obligatoire:**

- réserve d'eau minimum 1 litre30
- une lampe frontale, en bon état de marche avec piles de recharge,
- couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire,
- veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps, téléphone mobile (petit conseil notez-le n° sécurité de l'organisation)

**Fortement recommandé**

- pièce d'identité.
- vérifier l'état de fonctionnement de votre téléphone
- pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou,
- casquette, bandana ou bonnet, gants.- vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides. Vêtements de rechange

## Article 6 : Remise des dossards

### **Sera communiqué ultérieurement**

La remise des dossards aura lieu pour les 2 courses le

Jeudi : 23 juillet 2026.

Vendredi : 24 juillet 2026.

Un briefing aura lieu le :

Dimanche 26 Juillet 2026 à 5 h15 avant le départ du trail long de 51 km prévu pour 5h30

Dimanche 26 juillet 2025 à 7 h45 avant le départ du trail court de 28 km prévu pour 8h00.

## Article 7 : Assurance

Une assurance de responsabilité Civile à l'égard des tiers et des concurrents est souscrite par le club pour couvrir la manifestation.

Aussi, nous conseillons aux non-licenciés de souscrire à une assurance individuelle. La responsabilité de l'organisation est dégagée dès abandon, disqualification pour pointage tardif, par décision médicale ou autre décision du Directeur de la Course.

## Article 8: Sécurité et Assistance

Elle est assurée par un ensemble constitué de trois médecins, trois infirmières, deux ambulances, des signaleurs disposés le long du parcours de postes de secours, de poste de contrôle, de 2 PC intermédiaires et d'un PC à l'arrivée place de l'Eglise. Des bénévoles assurent la signalisation et sécurité au niveau de la départementale : route Hubert Delisle, Mont vert, centre-Ville.

Le centre de secours d'urgence ouest, les pompiers, la gendarmerie, le PGHM seront informés de la tenue de la manifestation.

En cas d'abandon, l'organisateur mettra tous les moyens en place pour sécuriser le participant.

Ce dernier a la possibilité de prévenir rapidement le responsable dont les coordonnées se trouvent sur son dossard ou de **prévenir le poste de contrôle le plus proche**.

Tout coureur est tenu de donner l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou s'il réalise que d'autres coureurs se sont perdus ou rencontrent de sérieuses difficultés.

En cas d'abandon, le coureur est dans l'obligation de rester au niveau du poste de contrôle le plus proche en attendant sa prise en charge.

En cas d'abandon, **le coureur est dans l'obligation de rendre son dossard."**

Aucun point d'eau n'est prévu hors zone de ravitaillement. Chaque coureur devra se munir d'une réserve d'eau et de nourriture en quantité suffisante

## Article 9 : Motifs de disqualification

- Non présentation à un poste de contrôle. Absence de dossard.
- Utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve.
- Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- Pollution et dégradation des sites par les concurrents.
- Abandon de déchets sur le parcours.
- Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve.
- Etat physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le médecin.
- Prise de raccourcis dans les sentiers.
- Agression physique ou verbale d'un agent du Parc national ou de toute autre personne surveillant le bon déroulement de la course.

## Article 10 : Ravitaillements

**6** Postes de ravitaillement sont répartis tout au long du parcours y compris départ/arrivée.

Dans le cadre de la protection de l'environnement

Chaque coureur doit utiliser un **gobelet réutilisable** (non fourni par l'organisation) afin de pouvoir consommer les boissons mises à disposition.

Toutes consommations doivent se faire sur place et les déchets remis dans le sac prévu à cet usage.

Aucun ravitaillement hors des pistes carrossables.

Le remplissage des gourdes est autorisé à chaque poste de ravitaillement.

## Article 11: Droits d'inscriptions

Frais de participation **58€** pour le trail long et **38€** pour le trail court.

Vos frais d'inscriptions vous donne droit à :

Un dossard personnalisé, un tee shirt -finisher, et une médaille remis à chaque concurrent à l'arrivée de la course

## Article 12 : Parcours détaillés et tracés

**Aucune reconnaissance ne sera autorisée avant la course sur les terrains privés**

**Départ** se fera : place de l'Eglise pour les 2 courses.

**5 h30** pour le trail long.**8h00** pour le trail court

**L'arrivée** se fera : place de l'Eglise de Trois Bassins

Place de l'Eglise , vers la route Rue François de MAHY, parcours de santé, z a c, chemin MAUSOLE en face chemin canne sortie des limites, prendre à gauche vers Route Hubert de Lille continuez à droite sur 300 m prendre à gauche chemin des tamarins km 8 **RAVITAILLEMENT** continuer sur 3 km là vous êtes au 1<sup>er</sup> kiosque prendre chemin Vaudeville sur 500m prendre le pâturage sur votre droite qui ramène sur la route forestière prendre à droite sur 800m gite des Tamarins **RAVITAILLEMENT** .

**trail long de 51 km** refaire le stock de votre sac à partir de ce moment vous êtes en **semi –autonomie sur environ 12 km** prendre le Sentier VAUDEVILLE à gauche direction la Glaciaire continuer en direction sommet du Grand-Bénare commencez votre descente le long du Grand bord vous arrivez sur la piste du maïdo prendre à gauche vers le ravitaillement du **MIRADOR** et tout de suite à droite vers le sentier des laves au bout du sentier prendre à gauche la piste 1800 sur environ 6,5 km vers le gite des tamarins( **ravitaillement** ) .Prendre à droite descendre le sentier forêt VAUDEVILLE jusqu'au bout à droite sur 200m le chemin tamarins en direction du kiosque et ici c'est à gauche sur le chemin des tamarins environ 2km qui vous conduit au dernier (**ravitaillement**) A partir de là il vous reste 6 km à parcourir, (ferme CAPARIN,TATOUE ,PAYET,JAVEGNY pâturage BERBY Germeuil, route Hubert de Lille, chemin des limites, chemin Mausole...) pour atteindre **l'ARRIVEE**.

**Pour le trail court** Place de l'Eglise , vers la route Rue François de MAHY, parcours de santé, z a c, chemin MAUSOLE en face chemin canne sortie sur chemin des limites, prendre à gauche vers Route Hubert de Lille continuez sur 800 m prendre la piste dans les pâturages BERBY à droite, continuer jusqu'à pâturage JAVEGNY, PAYET ,CAPARIN chemin Grand bassin intersection chemin tamarins continuer sur 1,2 km, prendre à gauche chemin des tamarins km 8 **RAVITAILLEMENT** vous êtes au 1<sup>er</sup> kiosque route VAUDEVILLE continuer sur votre gauche environ 700 m prendre le pâturage THOMAS, continuer à monter la piste forestière tout droit vous arrivez sur la route forestière et continuer à droite vers le gite des tamarins

**RAVITAILLEMENT** descente sentier foret VAUDEVILLE sur 3 km à droite vers prendre chemin Vaudeville sur 500 intersection du 1<sup>er</sup> kiosque prendre descente à gauche chemin des Tamarins **RAVITAILLEMENT**.

**A partir de là emprunter le même tracé pour rejoindre l'ARRIVEE.**

Fin à 16h00.